

COMPTE-RENDU CAPD 25 JANVIER 2017

Présents : Mme Remer DASEN, Mr Falco DASEN adjoint, MME Charbonnier IEN adjointe, mr Carrante secrétaire général, Mr Laugier IEN Ambérieu, Mme Broise IEN Bourg 2, Mme Verdenne IEN Oyonnax, Mr Baud IEN La Côtière, Mme Vellay IEN Dombes, Mr Vallier IEN Belley, Mr Alcaras IEN Jassans, Snuipp, SE-Unsa et FO

Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales

Réponses du DASEN

La priorité est donnée à l'éducation depuis 5 ans avec la loi mise en œuvre en 2013. L'école devient le premier budget depuis 2012. Donc des moyens considérables ont été donnés surtout dans l'académie de Lyon qui fait partie des 5 académies les plus dotées en moyens humains pour répondre à la poussée démographique et aussi au titre de la difficulté sociale. Au niveau national on note une légère baisse démographique sauf pour les académies de Versailles, Créteil, Lyon, Montpellier et Lille qui voient une hausse démographique. Ceci au service de la réussite des élèves. Nous ne pouvons pas mesurer tous les effets de la loi de refondation car l'éducation est un temps long qui n'est pas le temps politique. Nous ne reviendrons pas sur l'école inclusive (bien que FO soit contre) qui en montre les avantages. Période de changements pour les élèves et enseignants car le cadre global de l'exercice de notre métier évolue et on se doit de construire les réponses des actions pour que les élèves réussissent. Nous avons aussi être vigilant sur les conditions dans lesquelles exercent les personnels et nous devons conjuguer ensemble ces priorités.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Présentation du nouvel arrêté de composition**
- 2. Approbation du PV de la CAPD du 8 novembre 2016**
- 3. Validation des barèmes et attribution des bonifications au titre du handicap pour le mouvement inter-départemental**

Mouvement inter-départemental :

- 242 demandes
- 218 ont été confirmées
- 24 annulations par non retour de confirmation
- 118 pour convenances personnelles (141-23 annulées)
- 100 pour rapprochement de conjoint (101-1 annulées)
- 3 pour rapprochement de la résidence de l'enfant

Bonifications au titre du handicap :

- 11 demandes au total
- 3 pour rapprochement de conjoint

- 4 pour convenance personnelle
- 4 refus car demande hors cadre

Dès vendredi 27 janvier possibilité dans SIAM de voir son barème

Pas de calibrage entrant sortant encore déterminé et pas de connaissance du nombre de stagiaires attendus pour la prochaine rentrée. Volonté du DASEN d'avoir un maximum de stagiaires car bonnes conditions pour les former.

4. Liste des personnels inscrits à l'examen CAPA SH session 2017

Pour l'Ain, 20 enseignants sont admis à passer les épreuves du CAPA-SH en 2017 :
1 en option C, 11 en option D et 8 en option E

Pour 2016, 14 enseignants ont obtenu le CAPA-SH :
9 en Option D, 1 en option E et 4 en option F

25 candidatures à la formation en présentiel CAPA-SH 2017/2018 dont 15 ont eu un avis favorable.

3 en option D bénéficieront de cette formation en présentiel à Lyon

Critères retenus : avis de l'IEN puis définition du projet professionnel du candidat qui doit être clairement défini et motivé puis l'ancienneté dans l'ASH et enfin l'ancienneté générale des services.

Les candidats non retenus pourront demander un entretien si ils souhaitent savoir pourquoi ils n'ont pas été retenus par rapport à leur projet professionnel.

DASEN : Nos besoins sont en D et E et pas de demandes pour l'option G

5. Inscription sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

55 candidatures :

- 19 faisant fonction
- 27 premières demandes
- 9 ont déjà été directeurs
- 24 avis favorables
- 25 avis sans objet (ces candidats sont inscrits de droits car faisant fonction ou ex-directeurs)
- 5 non proposés, pour divers motifs

6. Effectif de départs en formation au DEPS

Nouveau statut : change au 1^{er} septembre 2017 mais nous n'avons pas encore le décret.

Psychologue scolaire devient psychologue de l'éducation nationale

Accès à ce corps par concours national. Nous n'avons pas encore les modalités pratiques donc pas d'envois en formation

Mise en place des concours de recrutement.

7. Information des décisions de la commission académique relatives au DIF sur l'année 2016

7 demandes :

- 2 accordées
- 5 refusées

Commission académique réunie le 3 nov.

Critères : pour changer de métier, avec des formations en dehors des plans académiques et formation en dehors du temps de travail.

8. RPI souhaitant fonctionner avec un conseil d'école unique (liste complémentaire)

Tous ont reçu un avis favorable

9. Réintégration

2 réintégrations accordées en cours d'année.

10. Questions diverses

A. Questions du SE-Unsa

Mouvement : Pourrions-nous avoir un calendrier précis du déroulement du mouvement intra-départemental, s'il vous plaît ?

La circulaire sera publiée début mars mais le calendrier n'est pas encore arrêté.

Ouverture du serveur certainement lors de la deuxième quinzaine de mars.

La date prévisionnelle de la Capd serait le 11 mai

La deuxième phase serait le 14 juin.

Temps partiels : Va-t-il y avoir un groupe de travail pour l'étude des temps partiels ?

Pourriez-vous nous communiquer la date des accords des temps partiels ?

Circulaire publiée prochainement

Réponse avant la Capd du 11 mai avec un groupe de travail début mai.

Remplacement : Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ?

	Septembre - octobre	Novembre - décembre	TOTAL
Ambérieu	7	49.5	56.5
ASH	1	21.5	22.5
Bellegarde	5.5	19	24.5
Belley	2.5	50	52.5
Bourg 2	3	22	25
Bourg 3	6	13	19

Bresse	8.5	27.5	36
Jassans	2.5	19	21.5
Côtière	15	39.5	54.5
Dombes	1	18	19
Oyonnax	1	11	12
Gex nord	3.5	13	16.5
Gex sud	1	19.5	20.5
TOTAL	57.5	322.5	380

Recrutement des contractuels : Y-a-t-il eu des contractuels recrutés depuis la dernière CAPD ? Si oui, combien et sur quels postes ?

Depuis le 8 novembre 2016, 17 contractuels ont été recrutés.

Au total 30 contractuels remplaçants ont été recrutés dont 1 démission et 1 licenciement.

Renoncement à un poste : Combien de personnels ont demandé à renoncer à leur poste ?
Délai jusqu'au 27 janvier donc pas de vision complète.

Réintégration en cours d'année : Avez-vous eu des demandes de réintégration en cours d'année ? Si oui combien et où seront-elles affectées ?

2 réintégrations exceptionnelles en cours d'année affectées sur la circonscription de la Bresse.

L'administration réintègre une personne si sa demande est en adéquation avec son départ.

Par exemple une disponibilité pour suivre son conjoint et retour du conjoint dans le département.

Indemnités de fonctions allouées aux enseignants du premier degré exerçant les fonctions de maître formateur ou chargés du tutorat des enseignants stagiaires IR1844 :

Dans le cas de gestion où cette indemnité est versée à un enseignant du premier degré chargé du tutorat de deux stagiaires, deux indemnités doivent être versées. Pourriez-vous nous assurer que cette indemnité a bien été versée ou sera versée aux maîtres formateurs ?

Non, suite au courrier de la rectrice. Décision académique.

Concernant les référents : Intervention de Jocelyne Desmaris

« Madame la Directrice Académique (des Service de l'Education Nationale),

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a actuellement dans ce département comme dans les autres départements de France un mouvement revendicatif suivi par une très grande majorité d'Enseignants référents.

Cette action a été initiée lorsque les enseignants référents, comme d'autres catégories de personnels d'ailleurs, se sont retrouvés exclus de la mise en place de l'ISAÉ.

Cette action se traduit par le blocage de l'enquête mise en place par la DGESCO/DEPP (direction général de l'enseignement scolaire /direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) N°3 et 12.

Pourquoi une telle action ? Depuis la loi de 2005, les enseignants référents se trouvent à l'interface du suivi et de l'aide à l'orientation des élèves en situation de handicap. Les parents, les élèves, les enseignants, l'institution comptent sur eux. C'est une charge acceptée mais très lourde, les Inspecteurs ne me démentiront pas je pense, avec un nombre de dossiers très important, pour ma part 225 cette année et je ne suis pas celle qui en a le plus.

La mise en place de l'ISAÉ est une volonté politique de reconnaissance du travail des enseignants du 1^{er} degré et c'est une excellente décision qui permet de rapprocher le salaire de l'enseignant français du salaire moyen en Europe.

Par contre la mise en place de cette nouvelle indemnité pour les collègues devant élèves a pour conséquence aberrante que bien qu'ayant suivi une formation spécialisée un enseignant référent gagne actuellement moins qu'un collègue en école.

En effet, jusqu'à présent une indemnité annuelle spécifique de 930 € est versée aux enseignants référents. Ce qui veut dire qu'à échelon égal la rémunération d'un enseignant référent est inférieure à celle d'un adjoint dans une école.

Pour alerter le ministère sur cette situation inadmissible, le Syndicat des Enseignants a lancé une pétition qui a recueilli plus de 1000 signatures sur 1470 enseignants référents, pétition qui a été déposée le 15 novembre 2016 au ministère.

Nous savons qu'à ce jour des discussions ont été engagées et que des propositions ont été faites par le ministère portant l'indemnité annuelle à 1250 € et qui pourrait être doublée (2500€). A priori cette dernière décision relèverait de chaque recteur d'académie.

Aussi, Madame la directrice Académique, les enseignant référents de l'Ain souhaiteraient connaître votre position sur cette question, où en sont les discussions et si vous avez reçu de la part de la rectrice de l'académie de Lyon des instructions à ce sujet. »

Absence de positionnement de la part du DASEN

Formation : Mise en place du CAPPEI : Comment la nouvelle formation va-t-elle être mise en place ?

Réunion le 15 février à l'ESPE formation académique en vision conférence qui présentera les modalités du concours. En attente encore d'éléments du national.

B. Questions des autres syndicats

Liste des personnels déplacés de leur poste :

14 ont été réaffectés en cours d'année

Contractuels :

L'administration peut recruter jusqu'à 30 ETP.

Nouvelle évaluation des enseignants :

T2 inspectés cette année.

Avec PPCR recommandation d'inspecter échelon 6 et 8 qui n'ont pas été inspectés depuis plus de 3 ans.

Concernant le poste de directeur de SEGPA de Bellegarde

Pas de personnel académique pour suppléer au manque de direction adjointe. L'administration n'a pas de remplaçant capable d'assumer cette mission donc elle est entrain de trouver le moyen de donner du temps à un personnel pour accompagner la direction pour que le suivi des élèves soit assuré. Situation bientôt réglée.

Direction :

- Réunion de directeurs :

Heures de réunion ne peuvent pas être décomptées des 18h d'animations pédagogiques.

Une convocation peut-elle leur être envoyée pour que les directeurs soient indemnisés sur les frais de déplacement ? A l'étude...

Plus de distinction entre invitation et convocation donc prise en compte des frais de déplacements pour les deux mais aussi obligation d'y assister depuis le 1^{er} janvier 2016

- Décharge de direction des écoles à 2 et 3 classes

Les décharges sont planifiées donc tout le monde devrait avoir sa décharge sauf en ce moment où grand besoin de remplaçants. Calendrier pas toujours tenu mais volonté d'accorder ce temps dû aux directeurs.

- Poste de l'école d'application Charles Perrault de Bourg-en-Bresse

Ce poste est devenu profilé car école politique de la ville donc ouvert liste aptitude directeurs, CAFIPEMF. Idée : fonctionner plus par pôle de formation avec un nombre d'école d'application équivalent aux autres pôles donc Charles Perrault ne serait plus école d'application. C'est un début de réflexion donc préfère profiler le poste si la réflexion va jusqu'au bout.

Délimitation des secteurs d'intervention des personnels itinérants dans le cadre du redécoupage des circons

En cours

Date de jury de titularisation des PES en prolongation : 6 février 2017

Mode de calcul du ratio de TR dans le département

$8.49\% = (\text{nombre d'enseignants} / \text{nombre de TR}) \times 100$

